

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuve**

Objet : Motion de soutien aux pharmacies d'officines.

L'an deux mille vingt-cinq le sept juillet dix-huit heures.

Date de convocation : le 1^{er} juillet 2025.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 10 juillet 2025.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIÈRES, Françoise FRANC, Jean-Bernard FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Évelyne COMBRES, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nathalie JEANNEROT (arrivée à 18h20), Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Jean-Jacques CARILLON, Pascal BRESADOLA, Stéphane PODGORA.

Procurations : Frédéric BOUCOT à Jean-Pierre HOCQUET, Nuno MADEIRA à Jean-Jacques CARILLON.

Membres absents – excusé(e)s : Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Paulette BRINGARD.

Secrétaire de séance : Marylin PERNOT.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VÉRY et Vanessa CARRARA.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 21

Ayant donné procuration : 2

Excusés – absents : 6

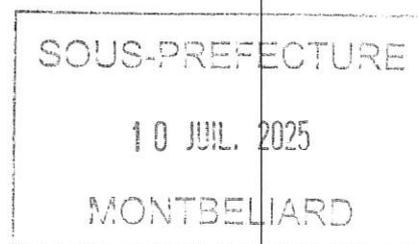
Résultat du vote :

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0



Motion de soutien aux pharmacies d'officines



Ville de
Mandeure

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeure - 25350

MOTION DE SOUTIEN AUX PHARMACIES D'OFFICINES

Monsieur Jean-Pierre HOCQUET expose :

Les 600 millions d'euros de remises accordées par l'industrie pharmaceutique aux pharmaciens d'officines à l'achat de médicaments génériques constituent une ressource légitime et indispensable au fonctionnement du réseau officinal.

Ces remises soutiennent l'économie du médicament générique, vertueuse pour les comptes publics, et stimulent l'activité des officines sur des produits à faible rendement. Déclarées auprès du CEPS (Comité Economique des Produits de Santé), elles font l'objet d'une parfaite transparence et sont systématiquement prises en compte par l'Assurance Maladie dans le pilotage des comptes sociaux. Ce modèle gagnant-gagnant a récemment convaincu les pouvoirs publics d'étendre la possibilité d'accorder des remises aux médicaments hybrides (médicaments qui peuvent faire l'objet de substitution par le pharmacien) et biosimilaires (médicament produit à partir d'une cellule, d'un organisme vivant ou dérivé de ceux-ci).

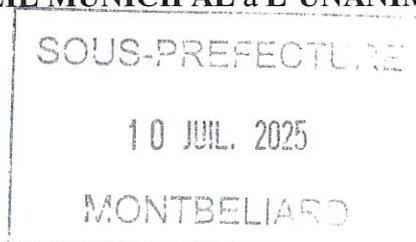
Or, face à l'augmentation probable de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), le ministre de la Santé souhaite réduire drastiquement le plafond des remises sur les génériques et fixer un plafond très bas aux remises sur les hybrides et biosimilaires.

L'extension des remises à de nouveaux produits annonçait des ressources supplémentaires au soutien des missions de plus en plus nombreuses remplies par les officines.

De nombreuses officines, notamment les petites pharmacies de proximité, ne pourront essuyer une telle perte. Pour au moins 800 d'entre elles, ce pourrait être un coup de grâce synonyme de fermeture. Ce sont autant de communes, villages et petites villes qui perdront leur dernier lieu de santé de proximité. Ce sont autant de territoires qui, déjà victimes de la désertification médicale, deviendront des déserts pharmaceutiques et pourraient connaître une vague de licenciements et des difficultés accrues dans l'accès au médicament.

À cet égard nous apportons notre soutien aux officines.

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITÉ ADOPTE LA MOTION EXPOSÉE CI-DESSUS.



Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET



Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 10 juillet 2025

Motion de soutien aux pharmacies d'officines